



## Compte-rendu

Date : 18 août 2017

Lieu : téléconférence

Intervenants : Sarah Loveday, analyste, Legislation, Policy and Governance, Gov. C.-B.  
Jennifer Champion, directrice, Legislation, Policy and Governance, Gov. C.-B.  
Sylvain Allison, secrétaire trésorier, CSF  
Hélène Rivest, adjointe administrative, CSF

Objet : Changements législatifs relatifs aux élections scolaires

Les représentantes du secteur de *Legislation, Policy and Governance* du gouvernement provincial témoignent de leur appui aux changements proposés par le secrétaire trésorier relatif aux élections scolaires. Elles rapportent que les démarches au niveau de changements aux BC Reg. sont plus simples et moins exhaustives qu'au niveau de changements à la loi scolaire.

### **Changements aux BC Reg. 212.99 et 213.99**

Le CSF propose d'écourter l'horaire de la planification du processus électoral, les outils et communications électroniques actuelles permettant une diffusion d'information efficace ainsi qu'une communication ponctuelle avec l'électorat. Pour une comparaison entre l'horaire déjà établi et l'horaire proposé, voir le document *Proposal to Streamline CSF Trustee Elections* en pièce jointe.

Le CSF propose également des changements aux zones électorales déjà établies dans la *BC Reg. 213.99* afin :

- d'apporter un meilleur équilibre, à son avis, entre celles du Grand Vancouver et celle de la Vallée du Fraser
- d'éviter, le plus que possible, la situation où un parent habite dans une zone électorale autre que la zone de fréquentation de l'école de son enfant.

Donc, dans un premier temps, le ministre de l'Éducation sera informé des changements proposés aux BC Reg. 212.99 et 213.99 par son personnel et, à son tour, en fera part au cabinet qui délibèrera sur la validité des changements proposés. Cette démarche a pour but de permettre la mise en œuvre des changements proposés pour les prochaines élections en octobre 2018.

### **Changements à la loi scolaire**

Les changements proposés relatifs à la loi scolaire sont plus ardues à faire adopter et le processus d'adoption plus complexe. D'après les représentants du *Legislation, Policy and*



---

*Governance*, il semblerait impossible de s'attendre à ce que les changements proposés soient adoptés pour les prochaines élections scolaires en octobre 2018. Les changements sont :

- le lieu de résidence d'une candidature au sein de la zone électorale que l'on propose représenter - les représentants du *Legislation, Policy and Governance* devront s'assurer que cette proposition n'enfreint aucunement à la liberté de la personne;
- la date limite de la membreship de l'électorat.

Il a été suggéré de changer, éventuellement, la loi scolaire pour accorder au CSF droit de gestion de ses zones électorales.